

Après le feu d'artifice : croisière dansante avec l'orchestre folklorique "Le Feuillu". Retour à 23 h. 00.

Prix des places : Fr 8.- (enfants Fr 4.-)

FIREWORKS - 13 AUGUST -

The Organizing Committee of the Fêtes de Genève has pleasure in inviting the officials of the international organizations to assist at the magnificent fireworks display which will take place in the harbour of Geneva on Saturday, 13 August.

So that they may watch this grandiose spectacle under the best possible conditions, they will have at their disposal the largest unit of the lake, the "Helvetie". The boat will leave at 8.45 p.m. in order to be in place before the display begins.

Embarkation from 8.30 p.m. at the Eaux-Vives landing station (opposite the "La Brise" statue).

After the fireworks display : Folk Dance, Return at 11 p.m.

Price per person : Fr 8.- (children Fr 4.-)

Billets en vente au Secrétariat de l'Association du Personnel M.B. 6e étage -

AUTOUR DU LEMAN

Suite aux avis parus dans les Bulletins No 24 et 26, un exemplaire du livre "Autour du Léman" est à la disposition des personnes intéressées.

Prix : Fr 15.80 - Paiement à l'inscription -

Dernier délai pour les commandes : 27 août.

Si vous êtes intéressés veuillez vous adresser au Secrétariat de l'Association du Personnel.

C E R N S H O P

A T T E N T I O N ! !

Dernier délai pour vos commandes de cuisinières et frigos Siemens VENDREDI 3 AOÛT.

Pour toutes les autres commandes, le dernier délai est fixé au VENDREDI 22 JUILLET.

LE CERN SHOP sera fermé du 8 août au 7 septembre inclus.

Clubs

CLUB NAUTIQUE - SKI NAUTIQUE -

Horaire pour la semaine du 25 au 30 juillet :

Mercredi 27 et vendredi 29 : 18 h. 15

Samedi 30 juillet : 9 h. 00

CLUB DE BOULES ET PETANQUE

Le samedi 20 août, de 13 h. 30 à 17 h. 30, un nouveau grand concours aura lieu.

Inscription : Fr 2.- par doublette (sur place). De nombreux prix sont prévus pour récompenser les gagnants. Il s'agit cette fois-ci d'un concours avec doublettes organisées et non un tirage au sort des partenaires comme les autres fois.

VENEZ NOMBREUX ! AMENEZ VOS AMIS !!

Information au
SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL
Tél. 2819

Dernier délai d'insertions:
Mercredi 17.30

Information to
STAFF ASSOCIATION SECRETARIAT
Tel. 2819

Deadline for insertions:
Wednesday 17.30

SERVICE DES MAGASINS

Classeurs et dossiers divers
Câbles et fils électriques
Moteur électrique et électronique
divers (pièces détachées)

Tous ces articles seront vendus au fur et à mesure aux personnes qui se présenteront en acquéreurs après 16h.00 dans le hall de stockage, à côté du bâtiment des transports.

A vendre uniquement aux divisions

Liste no 32

2 pompes à palette Leybold à 2 étages
D12 avec moteurs
capacité d'aspiration 12 m³/h
vide limité 110-2

2 pompes à diffusion Leybold D 0501
vitesse d'aspiration 600/l sec
vide limité 5 10⁻⁷
heating 800 watts/200 volts

2 combitrans leybold dans coffrets de commande pour dito.

2 vannes électromagnétiques

Les divisions intéressées sont priées de contacter F. Spyse tél. 21.80/27.32

Gestionnaire des Magasins

STORES SERVICE

Various files
Cables and electric wires
Electric and electronic (spare parts)

All these articles will be sold to bona fide purchasers, on a "first come, first served basis" opposite garage.

For sale only to divisions

List number 32

2 pumps leybold double stage D12

pumps suction 12 m³/h
Vacuum 110-2

2 distributing pumps Leybold D 0501
suction speed 600/l sec
vacuum 5 10⁻⁷
heating 800 watts/220 volts

two controls for above-mentioned

two electromagnetic valves

Those interested should contact
F. Spyse tél. 21.80/27.32

Stores Manager

NOTE

à l'attention des membres du personnel français
ayant résidé en France en 1964 et 1965.

Me référant aux articles parus dans le Bulletin hebdomadaire du CERN, No. 8 du 28 février et No.9 du 7 mars 1966, j'informe les membres du personnel français ayant résidé en France en 1964 et 1965 qu'ils sont dans l'obligation de déclarer leurs revenus (traitement du CERN et autres ressources) de l'année 1964. (1)

A notre grand regret, les démarches que nous avons entreprises afin d'éviter cette formalité n'ont pas abouti.

La déclaration pour 1964 doit être faite avant le 1er septembre 1966 au plus tard. A cette déclaration, les intéressés joindront une attestation des salaires, indemnités et allocations perçus du CERN, qui leur sera envoyée par la Division des Finances (Bureau des salaires).

L'Administration du CERN fait les démarches nécessaires pour que les formules de déclaration 1964 soient mises à la disposition des intéressés en temps utile.

D'autre part, les autorités fiscales françaises demandent que les déclarations de revenus pour 1965, que vous avez faites avant le 1er mars 1966, soient complétées et qu'il y soit fait mention des indemnités et allocations perçues du CERN pendant cette année et qui ne sont pas imposables. Ces informations complémentaires doivent être remises aux inspecteurs des contributions avant le 1er octobre 1966 et la Division des Finances procède dès à présent à leur établissement. Les membres du personnel sont invités à les faire parvenir à l'inspecteur des contributions directes de leur ancien domicile, en demandant que ce bordereau soit joint à leur déclaration pour 1965. Les personnes qui connaissent le numéro d'article du rôle ont intérêt à le mentionner.

Ainsi que vous en avez été avisés auparavant, les impôts acquittés au titre de vos revenus du CERN vous seront remboursés conformément à la disposition D 1/6 du Règlement du Personnel.

S'il vous paraissait absolument indispensable d'obtenir d'autres explications, vous pouvez prendre rendez-vous avec M. J.F. Barthélemy (Division du Personnel, tél. 2855).

G.H. Hampton
Directeur,
Département de l'Administration

(1) Les membres du personnel de nationalité française domiciliés en France recevront une note personnelle sur ce sujet.